

CONVENTION
ANIMATION FORUM PETITE ENFANCE ET PARENTALITE

La Présidente du CCAS de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 30 novembre 2022, portant délégation de pouvoir au Président et au Vice-Président du Centre communal d'action sociale en application des articles R123-21 et suivants du code de l'action sociale et des familles,

Considérant l'organisation, par les services Petite enfance du CCAS d'un Forum Petite Enfance et Parentalité, le mercredi 10 avril 2024 et notamment la mise en place d'ateliers initiant aux premiers secours et la présentation des techniques de secourisme dans la Salle des Fêtes de Crépy-en-Valois,

Considérant la proposition de l'Institut des premiers secours, pour la mise en œuvre de ces ateliers,

DECIDE

Article 1 :

Une convention est signée avec l'Institut des premiers secours, N° de SIRET 83169275100017, domicilié à Crépy-en-Valois (60800) – 26 allée des Lys du Valois.

Article 2 :

La prestation sous la forme d'ateliers consiste en une initiation aux premiers secours et une présentation des techniques de secourisme lors de la journée du Forum Petite Enfance et Parentalité, le 10 avril 2024 de 10h à 12h30 et de 14h à 17h à la salle des Fêtes de Crépy-en-Valois.

Article 3 :

Le coût total de la prestation est de 350 € (TVA non applicable, article 293B du CGI).

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations, et il en sera rendu compte au prochain Conseil d'administration.

Fait à Crépy-en-Valois, le 19 mars 2024.

Par délégation du Conseil d'administration,
La Présidente, Virginie DOUAT

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le site
Internet de la Commune :

21 MARS 2024

